

Le mercredi 31 mars 2010

**CANADA**

Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 31 mars 2010, à 19 h, au 11 de la rue St-Eugène à Gracefield.

Sont présents à cette assemblée mesdames Marise Veilleux, Madeleine Aumond, Guylaine Marcil, Chantal Tremblay, Janique Lachapelle et Diane Nault et messieurs Éric Éthier, Damien Lafrenière, Jacques Pilon, Jacques Masseur et Bernard Caron, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Chantal Lamarche, commissaire représentant les parents (primaire), et madame Marielle Roy, commissaire représentant les parents (secondaire).

Absence motivée :            monsieur Daniel Moreau et mesdames Annette Dumouchel et Denise Miron Marion

Absence non motivée :    monsieur Charles Langevin

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain,	directeur général
M. Stéphane Rondeau,	directeur du service des ressources éducatives
M. Richard Leblanc,	directeur du service des technologies, de l'organisation et du transport scolaire
Mme Manon Riel,	directrice du service des ressources financières
M. Charles Pétrin,	coordonnateur du service des ressources matérielles
M. Michel Houde,	directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Charles Millar,	coordonnateur du service de l'information et des communications

La présidente madame Diane Nault ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RÉSOLUTION 2010-CC-039

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Bernard Caron que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts apportés (**caractères gras**).

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance

- 1- Ordre du jour
- 2- a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2010-02-24  
b) Suivis
- 3- Parole au public
- 4- Correspondance

Le mercredi 31 mars 2010

**(RÉSOLUTION 2010-CC-019) suite**

- 5- Questions des commissaires
- 6- Présentation sur la persévérance scolaire (Mme Madeleine Lefebvre)
- 7- Portrait de l'état de développement des enfants d'âge préscolaire dans la MRC Vallée de la Gatineau
- 8- Convention de partenariat
  - échéancier
  - cibles
  - canevas
- 9- Fondation CSSS Vallée de la Gatineau, 17 avril
- 10- Comité sur les stupéfiants (résolution)
- 11- Élections scolaires et municipales
- 12- Rapport d'informations de la présidente
- 13- Rapport d'informations du directeur général
- 14- **Dépôt des comptes-rendus**
  - **Compte rendu du comité consultatif de gestion – 9 février 2010**

**B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes, formation professionnelle**

- 1- Lettre de félicitations : résolution
- 2- Convention de partenariat : information
- 3- Dépôt de comptes rendus :
  - Comité consultatif ehdaa – parents du 1<sup>er</sup> décembre 2009

**C) SERVICE DES TECHNOLOGIES, ORGANISATION ET TRANSPORT SCOLAIRE**

- 1- Technologies – état des travaux téléphonie IP
- 2- Technologies – révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibres optiques
- 3- Technologies – conseil sans-papier
- 4- Organisation scolaire – tableau comparatif des effectifs scolaires

**D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 1- Registre des chèques
- 2- Échéancier planification budgétaire 2010-2011

**E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 1- Liste travaux, mesure Résorption du déficit d'entretien
- 2- Terrains vacants
- 3- Sol contaminé école St-Anne
- 4- Suivi économie d'énergie

**F) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 1- Adoption par résolution de l'entente entre commissions scolaires pour le protecteur à l'élève
- 2- Adoption du projet de règlement pour la procédure d'examen des plaintes
- 3- Délégués à l'assemblée générale de la FCSQ
- 4- Désignation du protecteur de l'élève et de son substitut
  - a) protectrice de l'élève
  - b) substitut de la protectrice de l'élève

Le mercredi 31 mars 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-039) suite

- 5- Adoption du calendrier de travail 2010-2011
- 6- Négociations
  - a) état de la négociation
  - b) moyens de pression
- 7- Mesure disciplinaire (huis clos)
- 8- Résolution pour l'embauche des directions d'établissement
  - a) Cœur-de-la-Gatineau
  - b) Le Rucher
- 9- Procédure à suivre relative aux modalités de fonctionnement des assemblées du conseil des commissaires

G) AUTRES

- 1- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2A) RÉSOLUTION 2010-CC-040

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 24 février 2010**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 24 février 2010 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2B) Suivis

Quelques suivis sont faits :

- à la page 525 (table DIP), M. Sylvain indique que nous avons maintenant des représentants à cette instance;
- à la page 525 (édifice de la rue Moncion), M. Pétrin a fait des vérifications auprès des cadets et ceux-ci ne sont pas intéressés à utiliser cet immeuble;
- à la page 526 (coopérative de solidarité), M. Sylvain siège maintenant à titre de vice-président;
- à la page 527 (projet collégial dans le Pontiac), selon M. Sylvain, le dossier progresse bien;
- à la page 528 (rapport de la présidente), la présidente madame Diane Nault souligne que le commissaire monsieur Damien Lafrenière a demandé des billets pour les Légendes mais n'a pu en avoir;

Le mercredi 31 mars 2010

- à la page 529 (DEP en armurerie), M. Sylvain mentionne que le dossier a fait l'objet de discussions à Montréal et le service régional travaille avec nous pour développer notre argumentaire;

*(Les commissaires madame Madeleine Aumond et monsieur Éric Éthier se joignent à la rencontre à 19 h 05.)*

- à la page 532 (conseil sans papier), M. Leblanc aborde le sujet dans ses points;
- à la page 535 (éco-énergie), M. Pétrin y revient.

### **A-3 Parole au public**

Au nom d'un groupe composé d'une dizaine de personnes, M. Guy Croteau, représentant du syndicat des enseignants des Hautes-Rivières, aborde plusieurs dossiers : intégration des élèves en difficulté, ratio du nombre d'élèves par classe, précarité du personnel enseignant. Ce sont là les trois axes principaux qui, selon M. Croteau, définissent les demandes du SPEHR depuis le début des négociations. Il demande aux commissaires de transmettre leurs doléances à la Fédération des commissions scolaires du Québec et ajoute que le SPEHR aimerait les rencontrer pour parler des sujets en discussion. Un dépliant est remis aux commissaires. Par la suite, Mme Chantal Latourelle, présidente du syndicat des travailleurs et travailleuses de soutien, lit un document explicitant les demandes de ce syndicat.

### **A-4 Correspondance**

M. Sylvain répond aux questions des commissaires monsieur Damien Lafrenière sur le point cc-5 (fermeture du site d'enfouissement) et madame Madeleine Aumond sur le point cc-4 (répondant en persévérance). Il répond aussi aux questions des commissaires monsieur Bernard Caron sur le point cc-11 (Forêt de l'Aigle), alors que M. Houde répond aux questions du commissaire monsieur Éric Éthier sur le point cc-7 (demande d'accès à l'information).

### **A-5 Questions des commissaires**

Pas de questions.

### **A-6 Présentation sur la persévérance scolaire**

Mme Madeleine Lefebvre, coordonnatrice locale en persévérance scolaire, fait le bilan des Journées de la persévérance scolaire, tenues en février. Elle souligne la tenue de diverses activités (ruban, porte-parole, guide) et mentionne que la couverture médiatique a été excellente. Devant ce succès, Mme Lefebvre dit espérer que le budget soit bonifié l'an prochain.

M. Sylvain souligne la grande implication de Mme Lefebvre qui est aussi coordonnatrice régionale pour la persévérance scolaire.

Le mercredi 31 mars 2010

**A-7 Portrait de l'état de développement des enfants d'âge préscolaire dans la MRC Vallée de la Gatineau**

La commissaire madame Chantal Tremblay dépose le document et donne des explications sur son contexte. Elle invite les commissaires à faire venir les personnes qui ont réalisé cette étude, de façon à avoir plus de détails.

**A-8 Convention de partenariat**

- Échéancier
- Cibles
- Canevas

M. Sylvain présente l'échéancier, les cibles à atteindre et le canevas de ce qui sera le document final.

**A-9 Fondation CSSS Vallée de la Gatineau, 17 avril**

La présidente madame Diane Nault a deux billets à distribuer pour ce souper de la Fondation, à l'Auberge du Draveur.

**A-10 RÉSOLUTION 2010-CC-041 Représentants pour siéger sur le comité de travail sur les stupéfiants**

**CONSIDÉRANT** les objectifs du comité de travail sur les stupéfiants :

**CONSIDÉRANT** les démarches réalisées par le comité lors de la rencontre du 22 février 2010 ;

**CONSIDÉRANT** les communications faites par la présidente madame Diane Nault ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Madeleine Aumond de demander à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, au comité de parents et aux conseils d'établissement concernés de désigner des représentant-e-s pour siéger sur le comité de travail sur les stupéfiants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-11 RÉSOLUTION 2010-CC-042 Simultanéité des élections scolaires et municipales**

**CONSIDÉRANT** que le Directeur général des élections du Québec a déposé le 17 mars 2010 un rapport sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires dans lequel il propose au gouvernement cinq scénarios confirmant la faisabilité de la tenue simultanée des élections scolaires et municipales, et ce, dès 2013;

Le mercredi 31 mars 2010

**(RÉSOLUTION 2010-CC-042) suite**

**CONSIDÉRANT** que les taux de participation aux élections des divers paliers de gouvernement et particulièrement celui des élections municipales et scolaires sont à la baisse;

**CONSIDÉRANT** le devoir que les différents paliers gouvernementaux ont d'innover et de proposer de nouvelles façons de faire pour favoriser l'expression de la démocratie;

**CONSIDÉRANT** que la simultanéité des élections scolaires et municipales existe déjà dans plusieurs provinces canadiennes, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, depuis plusieurs années, et ce, avec succès;

**CONSIDÉRANT** que le Directeur général des élections du Québec confirme lui-même dans son rapport que plusieurs des scénarios proposés pourraient augmenter la participation populaire aux élections scolaires du fait que l'électeur n'aurait à se déplacer qu'une seule fois;

**CONSIDÉRANT** qu'un récent sondage Léger Marketing révèle que 87 % des répondants se disent favorables à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales et que 82 % des répondants ont mentionné que cette simultanéité les inciterait davantage à aller voter;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs élus municipaux ont indiqué publiquement leur appui aux élections scolaires et municipales simultanées;

**CONSIDÉRANT** la demande de la FCSQ de reporter les élections scolaires de 2011 pour tenir des élections scolaires en même temps que les élections municipales de 2013;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Guylaine Marcil :

- de demander au gouvernement du Québec de prendre une décision rapidement en faveur de la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013 et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant aux municipalités et aux commissions scolaires de bien préparer cette élection ;
- de transmettre une copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux députés de notre territoire, aux préfets des MRC de notre territoire, au président de l'UMQ, au président de la FQM et à la présidente de la FCSQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **A-12 Rapport d'Informations de la présidente**

La présidente madame Diane Nault dépose son rapport et en explique le contenu. Quatre billets ont été réservés pour Secondaire en spectacle à Gracefield le 2 avril. Elle en garde un pour elle et en distribue trois aux commissaires monsieur Bernard Caron et mesdames Chantal Tremblay et Janique Lachapelle.

Le mercredi 31 mars 2010

À la demande de la présidente madame Diane Nault, le commissaire monsieur Jacques Masseau souligne qu'il y a eu une réunion au sujet de l'Ordre du mérite scolaire. La cérémonie aura lieu le 14 mai, à la polyvalente de l'Île, et la médaille de bronze sera remise à la commissaire madame Denise Miron Marion, tandis qu'une mention spéciale sera faite pour Mme Marlène Thonnard, ex-directrice générale. Les commissaires qui veulent participer doivent confirmer leur présence auprès de M. Millar.

#### **A-13 Rapport d'informations du directeur général**

M. Sylvain mentionne trois points.

D'abord, la banque de relève en direction comporte maintenant cinq noms, soit Mmes Stéphanie Piché, Sonia Coulombe, Nadine Carpentier et Isabelle Nadeau et M. Stéphane Lachapelle, sans parler de Stéphane Bouchard qui en fait déjà partie depuis deux ans.

Le 16 mars, un vol s'est produit à l'école Poupore. Un cambriolage a subtilisé une partie des fonds récoltés pour les élèves de l'école Ste-Anne, mais l'établissement a pourvu au manque en remplaçant les sommes disparues.

Dès la semaine prochaine, des démarches seront entamées pour combler les postes de directions qui sont appelés à se libérer au cours de la soirée.

#### **A-14 Dépôt des comptes-rendus**

- **Compte rendu du comité consultatif de gestion – 9 février 2010**

Le compte-rendu est déposé.

#### **B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**

##### **B-1 RÉSOLUTION 2010-CC-043                      Trousse phonologique – Maïjo Lucas – lettre de félicitations**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, estime important de souligner l'initiative avant-gardiste que démontre les gens du milieu et en particulier quand il s'agit du personnel à son emploi;

**CONSIDÉRANT** que ce matériel a pour but le développement des habiletés en communication et vise particulièrement les difficultés d'articulation de la parole;

**CONSIDÉRANT** que cette trousse, destinée aux orthophonistes a demandé plusieurs années de préparation, est maintenant mise en marché;

**CONSIDÉRANT** que le lancement officiel de la « Trousse Maïjo Lucas » a eu lieu en janvier dernier;

Le mercredi 31 mars 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-043) suite

**CONSIDÉRANT** l'excellent reportage réalisé en collaboration avec la société Radio-Canada le 9 mars dernier;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Chantal Tremblay de faire parvenir aux auteures de cette trousse (Mesdames Marie-Luce Legault, Lucie Nault, orthophonistes, Johanne Lafond, illustratrice) une lettre de félicitations, telle que déposée par le directeur du service des ressources éducatives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le commissaire monsieur Damien Lafrenière aimerait que cette trousse soit présentée lors de la prochaine rencontre du conseil des commissaires. M. Rondeau va s'en charger.

**B-2 Convention de partenariat : information**

M. Rondeau souhaite présenter le canevas aux membres du comité des ressources éducatives. Une date de rencontre sera déterminée lors de la pause.

**B-3 Dépôt des comptes-rendus**

- **Compte rendu du comité consultatif ehdaa – parents, 1<sup>er</sup> décembre 2009**

Le compte-rendu est déposé. M. Rondeau répond aux questions du commissaire monsieur Bernard Caron, au sujet des services éducatifs.

**C) SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**C-1 Technologies - état des travaux, téléphonie IP**

M. Leblanc fait un bilan et note que Bell a établi une procédure pour l'entretien du réseau. Le dossier des intercoms se termine et, à la fin avril, le déploiement sera entièrement terminé.

**C-2 RÉSOLUTION 2010-CC-044 **Révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibres optiques****

**CONSIDÉRANT** la demande présentement soumise au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour augmenter la tarification des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibres optiques;

**CONSIDÉRANT** les démarches entreprises par la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à l'effet notamment de rejeter les demandes de hausses tarifaires déposées par les télécommunicateurs dominants et de défendre les intérêts des commissions scolaires du Québec et des citoyens de leur territoire;



Le mercredi 31 mars 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-044) suite

**CONSIDÉRANT** que les projets réalisés par différentes commissions scolaires et subventionnés dans le cadre du programme *Villes et villages branchés* ne reçoivent pas de financement pour l'entretien des infrastructures et les coûts de soutènement;

**CONSIDÉRANT** que, dans la majorité des projets réalisés dans le cadre du programme *Villes et villages branchés*, les coûts de soutènement, bien qu'assumés par les télécommunicateurs partenaires dans le projet, sont ensuite divisés entre chacun des partenaires possédant des fibres dans le câble, dont les commissions scolaires;

**CONSIDÉRANT** que, pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibres optiques aurait pour effet d'augmenter de façon significative les coûts annuels présentement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que les commissions scolaires ne reçoivent pas de financement particulier pour acquitter ces coûts;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Diane Nault

- d'appuyer les démarches entreprises par la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à l'effet notamment de rejeter les demandes de hausses tarifaires déposées par les télécommunicateurs dominants et de défendre les intérêts des commissions scolaires du Québec et des citoyens de leur territoire;
- de demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'effectuer les représentations nécessaires auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin d'éviter une augmentation des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibres optiques pour les commissions scolaires du Québec ou d'accorder un financement supplémentaire aux commissions scolaires concernées, afin d'assumer ces coûts supplémentaires, s'il y a lieu;
- de transmettre copie de cette résolution à l'ensemble des commissions scolaires du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux du territoire de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, ainsi qu'aux partenaires de notre réseau de fibres optiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

M. Leblanc répond aux questions du commissaire monsieur Damien Lafrenière.

### **C-3 Technologies – conseil sans papier**

M. Leblanc présente l'analyse comparative des coûts de location et des coûts d'achat. Il reviendra sur cette question lors d'une prochaine rencontre du conseil des commissaires.

Le mercredi 31 mars 2010

**C-4 Organisation scolaire – tableau comparatif des effectifs scolaires**

M. Leblanc dépose le tableau.

*(La commissaire Madeleine Aumond se retire de la rencontre à 21 h 30.)*

*(Pause, de 21 h 30 à 21 h 40)*

**D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**D-1 RÉSOLUTION 2010-CC-031                      **Registre des chèques****

**CONSIDÉRANT** la vérification des registres de chèques qu'a effectué la commissaire madame Diane Nault;

**CONSIDÉRANT** que les observations de la commissaire vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Diane Nault que les registres de chèques de la C.S.H.B.O. 22 février et du 9 mars 2010 soient adoptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D-2 Échéancier planification budgétaire 2010-2011**

Mme Riel dépose et présente le document.

**E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**E-1 Liste des travaux, mesure Résorption du déficit d'entretien**

M. Pétrin dépose la liste. Les trois projets totalisent la somme de 643 478 \$ et ils seront réalisés au cours de l'automne 2010. Il répond aux questions du commissaire monsieur Damien Lafrenière.

**E-2 RÉSOLUTION 2010-CC-046                      **Terrains vacants****

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'offre d'achat a été exprimée concernant un terrain vacant de la commission scolaire, situé sur la rue Lévesque dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract;

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire dispose de d'autres terrains vacants sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il pourrait être opportun de vendre ces terrains ou une partie de ces terrains;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Damien Lafrenière de mandater la direction générale à réaliser la liste des terrains vacants dont dispose la commission scolaire dans le Pontiac et la Vallée de la Gatineau et de déposer cette liste lors de la prochaine séance du conseil des commissaires, en vue d'une discussion sur les possibilités de vente de ces terrains.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 31 mars 2010

**E-3 Sol contaminé, école Ste-Anne**

M. Pétrin explique qu'il y a deux semaines, un communiqué a été émis sur ce dossier qui concerne un réservoir enfoui près de l'école Ste-Anne. Le réservoir a été déterré et retiré et le sol contaminé est en cours d'enlèvement. Le commissaire monsieur Damien Lafrenière mentionne qu'il faudrait réviser les procédures existantes au niveau des fermetures d'écoles et de centres, en vue d'éviter ce genre de choses.

**E-4 Suivi économie d'énergie**

M. Pétrin souligne que la demande d'emprunt de 5,9 millions \$ a été envoyée au ministère et a reçu une autorisation préliminaire. La demande est actuellement au bureau du sous-ministre, pour approbation finale. En cas d'acceptation, une étude de faisabilité sera entreprise. Il ajoute qu'une demande a été faite au niveau de l'utilisation de la bio-masse. Des renseignements seront pris à ce sujet.

**F) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**F-1 RÉSOLUTION 2010-CC-047 Entente Protecteur de l'élève et son substitut**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit, par règlement, établir une procédure d'examen des plaintes formulées par des élèves ou leurs parents;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 220.2, la commission scolaire peut conclure une entente avec d'autres commissions scolaires;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2009-CC-206 mandant le commissaire monsieur Damien Lafrenière de siéger sur un comité de sélection conjointement avec d'autres commissions scolaires;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Damien Lafrenière de mandater la présidente et le directeur général de signer l'entente intervenue entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire Pierre-Neveu et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, concernant la mise en place d'un protecteur de l'élève commun et de son substitut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**F-2 RÉSOLUTION 2010-CC-048 Règlement sur la procédure de l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit, par règlement, établir une procédure d'examen des plaintes formulées par des élèves ou leurs parents;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 392 à 398 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui régissent l'adoption d'un règlement;

Le mercredi 31 mars 2010

**(RÉSOLUTION 2010-CC-048) suite**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Damien Lafrenière d'adopter le projet de règlement sur la procédure des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents et d'émettre un avis public conforme à nos obligations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**F-3** RÉSOLUTION 2010-CC-049      **Nomination des déléguées officielles à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Jacques Masseur :

- a) de nommer les personnes suivantes comme délégués officiels à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec :

Mme Diane Nault  
Mme Annette Dumouchel

- b) de désigner les commissaires MM. Damien Lafrenière et Jacques Masseur comme substituts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**F-4 Désignation du protecteur de l'élève et de son substitut**

- a) RÉSOLUTION 2010-CC-050      **Nomination de la Protectrice de l'élève**

**CONSIDÉRANT** l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'Instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** la consultation du Comité de parents conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Janique Lachapelle de désigner Me Louise Ménard à titre de Protectrice de l'élève à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010 et jusqu'au 30 juin 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- b) RÉSOLUTION 2010-CC-051      **Nomination du substitut à la protectrice de l'élève**

**CONSIDÉRANT** l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'Instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** la consultation du Comité de parents conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Le mercredi 31 mars 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-051) suite

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Janique Lachapelle de désigner Monsieur Reynald Labelle à titre de substitut à la Protectrice de l'élève pour assumer les responsabilités de protecteur de l'élève lorsque cette dernière est en situation de conflit d'intérêts ou dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010 et jusqu'au 30 juin 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**F-5** RÉSOLUTION 2010-CC-052 **Calendrier de travail et jours chômés et payés 2010-2011 (cadre, PPE et soutien)**

**CONSIDÉRANT** nos obligations quant à l'adoption du calendrier de travail et des jours chômés et payés du personnel de soutien, professionnel et cadre;

**CONSIDÉRANT** les consultations faites auprès des syndicats et associations;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Chantal Lamarche d'accepter le calendrier des jours chômés et payés 2010-2011, tel que présenté par le directeur du service des ressources humaines. Ce calendrier prévoit 20 jours chômés et payés répartis comme suit :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 juillet 2010</li> <li>▪ 6 septembre 2010</li> <li>▪ 11 octobre 2010</li> <li>▪ 24 décembre 2010 au 6 janvier 2011</li> <li>▪ 2,3 et 4 mars 2011</li> <li>▪ 22 et 25 avril 2011</li> <li>▪ 23 mai 2011</li> <li>▪ 24 juin 2011</li> </ul> |
|---|

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

M. Houde note que la consultation a amené un changement, c'est-à-dire que la date du 1<sup>er</sup> juillet 2010 a été déplacée au 2 juillet 2010.

**F-6** **Négociations**

**a) État de la négociation**

M. Houde note qu'il y a peu de nouvelles fraîches en provenance de la table centrale de négociations. Au niveau des tables sectorielles, la tâche de l'enseignant est un dossier ardu.

**b) Moyens de pression**

M. Houde dépose le document et souligne que les démarches demeurent respectueuses, présentement, en ce qui a trait aux moyens de pressions des syndicats. Le décret adopté le 15 décembre 2005, interdisant tout moyen de pression, sera levé d'ici quelques heures.

**F-7** RÉSOLUTION 2010-CC-053 **Huis-clos**

**IL EST PROPOSÉ** par la présidente madame Diane Nault de discuter du point F-7 (Mesure disciplinaire) en huis-clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 31 mars 2010

RÉSOLUTION 2010-CC-054      **Levée du huis-clos**

IL EST PROPOSÉ par la présidente madame Diane Nault de lever le huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**F-8 Résolutions pour l'embauche des directions d'établissement**a) RÉSOLUTION 2010-CC-055      **Nomination d'un directeur d'établissement - Cœur-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des gestionnaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Lamarche de nommer monsieur Michael Mercier à titre de directeur de l'établissement Cœur-de-la-Gatineau. M. Mercier sera soumis à une période probatoire de douze (12) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**b) Le Rucher**

Les candidats n'ont pas répondu aux attentes et M. Sylvain reviendra sur le sujet en avril, avec une proposition. Il souligne qu'il faut maintenant, avec la nomination de M. Mercier, combler un poste de direction adjointe au Cœur-de-la-Gatineau

**F-9 Procédure à suivre relative aux modalités de fonctionnement des assemblées du conseil des commissaires**

M. Houde explique que cette procédure a été déposée à la demande des commissaires. S'il y a des demandes de modifications, elles doivent être acheminées à M. Houde et une rencontre du comité des ressources humaines pourrait alors être organisée sur cette question.

**G- AUTRES :****G-1 RÉSOLUTION 2010-CC-056      Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 28 avril 2010, à Fort-Coulonge*\_\_\_\_\_  
Secrétaire général\_\_\_\_\_  
Présidente